



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-222

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2017

Sommaire

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2017-06-27-002 - Arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2016-07-25-002 du 26 juillet 2016
portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques (2 pages)

Page 3

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2017-06-27-002

Arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2016-07-25-002 du 26
juillet 2016 portant délégation de signature de la Directrice
des affaires juridiques

Arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2016-07-25-002 du 26 juillet 2016 portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques

La Directrice des affaires juridiques,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0054 DG du 9 mai 2011 modifié portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n°2013318-0007 DG du 14 novembre 2013 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux),

Vu l'arrêté n° 2015-146-4 du 26 mai 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des affaires juridiques,

Vu l'arrêté n° 75-2016-07-25-002 du 26 juillet 2016 portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques,

ARRETE :

Article 1- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DUPONT et de Mme Marie GROSSET délégation par intérim est donnée, sauf pour les transactions et l'exécution des décisions de justice d'un montant supérieur à 200.000€ à :

- Mme Magali RICHARD-PIAUGER et Mme Charlotte HEILBRUNN pour le contentieux des séjours,
- Mme Claire CHEDRU et Mme Félicie FAUCONNET, pour les baux,
- M. Yannick MÉTAYER et M. Olivier LAURENT pour les affaires patrimoniales,

Article 2- La délégation donnée à Monsieur Romain BONHOMME à l'article 2 est supprimée.

Article 3- Les titulaires des présentes délégations assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en application de cette délégation, conformément à l'article R.6143-38 du Code de la santé publique.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d’Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 27 juin 2017



Laure Bédier